

**2018 – 06 – 11 - 002**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>Date de convocation</u></b> 05 JUI 2018 <b><u>Date d'affichage</u></b> 05 JUI 2018 <b><u>Nombre de conseillers</u></b> En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14	<b>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 11 JUI 20 Heures</b> Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire. <b><u>Etaient présents</u></b> : Jean-Christophe GROGNIET - Marie GUNIE — Samuel LEDANOIS - Jean-Christophe MARTIN - - Erika PIANI - Julie PONT – Annie RELLIER - Annie RELLIER-TISSERAND – Sylvie THOMAS - Annie VANDEKERCKHOVE - Jean-Michel VORGER Formant la majorité des membres en exercice. <b><u>Représenté</u></b> : Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER ; <b><u>Absents et Excusés</u></b> : Madame Julie PONT a été élue secrétaire
---	--

### Tarifs repas restaurant scolaire – 1<sup>er</sup> septembre 2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire. En effet depuis le décret du 29 Juin 2006 les collectivités ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire, de l'évolution de celui-ci en fonction du coût du mode de production des repas et des prestations fournies, sans être tenu de se conformer à un encadrement des tarifs fixés jusqu'alors lors d'un arrêté annuel.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE ainsi qu'il suit les prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018

- pour les enfants

- |   |          |
|---|----------|
| - carte nominative d'abonnement trimestriel | 176.45 € |
| - carnets de 10 tickets                     | 46.40 €  |
| - ticket à l'unité                          | 5.05 €   |

- pour les enseignants

- |   |         |
|---|---------|
| carnets de 10 tickets (soit le ticket 8.13 €) | 81.30 € |
|---|---------|

Certifié conforme aux débats  
Le Maire,  
Jean-Michel VORGER

